

**RAPPORT
SUR
LES ETUDES PRELIMINAIRES DU PROJET
DE CONSTRUCTION DE LA CITE DE L'INFORMATION
REPUBLIQUE DU ZAIRE**

MARS 1973

**AGENCE DE COOPERATION TECHNIQUE
D'OUTRE-MER
GOUVERNEMENT DU JAPON**

**RAPPORT
SUR
LES ETUDES PRELIMINAIRES DU PROJET
DE CONSTRUCTION DE LA CITE DE L'INFORMATION
REPUBLIQUE DU ZAIRE**

JICA LIBRARY



1018281E4J

MARS 1973

**AGENCE DE COOPERATION TECHNIQUE
D'OUTRE-MER
GOUVERNEMENT DU JAPON**

国際協力事業団	
受入 月日 '84. 3. 21	532
	43
登録No01663	FE

**RAPPORT SUR LES ETUDES PRELIMINAIRES DU PROJET
DE CONSTRUCTION DE LA CITE DE L'INFORMATION**

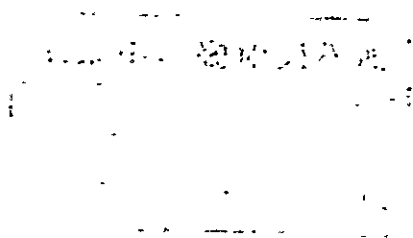
REPUBLIQUE DU ZAIRE

Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objectif et Etendue des Etudes	3
3.	Etudes Suivies	4
4.	Projet de construction de la Cité de l'Information	12
5.	Nécessité l'Exécution des Etudes de Praticabilité et les Sujet à Etudier	18
6.	Conclusions	21

Appendice

1.	Plan du Terrain du Ministère de l'Information	24
2.	Photographies	25



1. RESUME

Le projet de construction de la Cité de l'Information constitue un objectif majeur de la politique nationale de la République du Zaïre (ancienne République Démocratique de Congo), et Son Excellence Monsieur MOBUTU SESE-SEKO, Président de la République du Zaïre a sollicité auprès du Gouvernement du Japon d'accorder une collaboration pour la réalisation de ce projet, à l'occasion de sa visite au Japon en 1971.

La République du Zaïre et le Japon se trouvent ces derniers temps dans une relation économique très intime, par l'intermédiaire de l'exploitation de la mine de MUSOSHI par SODIMIZA ainsi que de diverses coopérations entre deux pays.

Maintenant, le Gouvernement du Zaïre met en mouvement national l'encouragement de la conscience de la nation en vue de restaurer l'Etat par sa propre force, en faisant appel au peuple de se comporter à l'instar du Japon qui, redressé rapidement de l'épuisement de la défaite, a réalisé une prospérité grandiose d'aujourd'hui. Ainsi, le Gouvernement du Zaïre s'intéresse particulièrement aux assistances de la part du Japon pour la réalisation du projet de construction de la Cité de l'Information de son pays.

Une des politiques fondamentales du Gouvernement du Zaïre est d'étendre les réseaux d'émission par tout le pays. Et en conformité avec cette politique, des préparations pour la construction des centres émetteurs de télévision sont en cours, parallèlement avec l'installation des réseaux des faisceaux hertziens pour la radio-diffusion et télévision par tout le pays. Par ailleurs, le renouvellement des équipements dans des centres émetteurs de radiodiffusion est en cours progressivement. La Cité de l'Information est prévue pour fonctionner comme une organisation centrale, soit pour le contrôle des centres émetteurs au-dessus soit pour la production des programmes.

Par suite de l'achèvement de la construction de la Cité de l'Information, sa fonction de radiodiffusion pourrait contribuer beaucoup à encourager la conscience du peuple comme une nation de l'Etat unifié en exhalant la moralité et la volonté de travailler du peuple, et à fonder enfin la République du Zaïre toute indépendante.

Etant donné l'envergure très grande du projet de construction, le Gouvernement du Japon a décidé d'envoyer, avant de procéder aux études de praticabilité du projet, une mission des études préliminaires en vue de confirmer de façon concrète

l'intention du Gouvernement du Zaïre à l'égard de ce projet et d'étudier préalablement les conditions générales des installations d'émission existantes. La mission des études préliminaires est partie du Japon le 25 Octobre 1972. Les membres de la mission sont les suivants :

Chef Hiroyuki FUKAYA	Ingénieur en chef, Conseiller spécial attaché du Directeur Général, Direction Général de l'Administration Radioélectrique, Ministère des Postes et Télécommunications.
Membre Tsuneo OKI	Ingénieur en chef, Division d'installation émettrices, Direction Technique, NHK (NIPPON HOSO KYOKAI, La Radiodiffusion et Télévision Japonaise)
Membre Hideto YUU	Ingénieur, Division d'installations studio, Direction Technique, NHK
Membre Tôru HASEGAWA	Ingénieur, Conseiller technique, Direction d'étude du Développement, OTCA (Agence pour la coopération technique d'outremer)

2. OBJECTIF ET ETENDUE DES ETUDES

L'objectif de la mission est d'effectuer des études préliminaires du projet de construction de la Cité de l'Information sur la demande du Gouvernement de la République du Zaïre.

Comme moyen de communiquer en publiques politiques et administratives et de généraliser l'éducation et la culture y compris l'émission de la musique, le développement des services de la radiodiffusion est une affaire urgente pour le Gouvernement du Zaïre. En conséquence, c'est comme une partie de ce service que la construction de la Cité de l'Information a été envisagée.

Les études effectuées sur place sont les suivantes :

- 1) Etude sur l'état actuel et le projet de développement de l'entreprise des émissions.
- 2) Etude sur le niveau technique des télécommunications, et en particulier de la radiodiffusion.
- 3) Etude sur l'idée générale du projet de construction de la Cité de l'Information.
- 4) Etude des influences apportées sur le service et sur le développement économique et culturel du pays par suite de la construction de la Cité de l'Information.
- 5) Etude sur la nécessité des études de praticabilité du projet y compris les sujets à étudier.

Le présent rapport a été complété au Japon en mettant à l'examen les grandes lignes du projet de construction de la Cité de l'Information et en analysant des documents et des informations recueillis sur place.

3. ETUDES SUIVIES

3.1 Itinéraire des Etudes

La mission des études préliminaires est entrée dans la République du Zaïre le 27 Octobre 1972 et a procédé immédiatement à la confirmation de l'intention concrète de la part du Gouvernement du Zaïre à l'égard du projet de construction de la Cité de l'Information. Pour cette confirmation il a fallu à peu près deux semaines des entretiens, principalement avec les responsables du Ministère de l'Information. Les participants à ces entretiens sont :

Monsieur DONGO	- Directeur Général
Monsieur KANDOLO	- Conseiller au Cabinet du Commissaire d'Etat
Monsieur MANGENDA	- Chef des Services Techniques de la Télévision
Monsieur MABUMBA	- Chef des Services Techniques de la Radiodiffusion

Les entrevues avec Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Information et Monsieur le Directeur du Bureau du Président seront décrites plus tard.

Les entretiens ont eu lieu comme ci-après :

Le Vendredi 27 Octobre

Matinée	- Entrevue avec Monsieur DONGO, Directeur Général du Ministère de l'Information.
	- Entrevue avec Son Excellence Monsieur SAKOMBI, Commissaire d'Etat à l'Information.
Après-midi	- Entretien avec le personnel de l'Ambassade Japon au Zaïre.

Le Samedi 28 Octobre

Matinée	- Entretien sur l'itinéraire des études avec les personnels du Ministère de l'Information.
---------	--

Après-midi

- Entretien entre les membres de la mission.

Le Lundi 30 Octobre

Matinée

- Visite des centres de radiodiffusion
suivantes : N'Djili
Mutendi, Binza et Kabinda.

Après-midi

- Mise en ordre des documents recueillis
et l'entretien entre les membres de la
mission.

1^{er}

Le Mardi 31 Octobre

Matinée

1^{er}
- Le 1^{er} entretien avec le Ministère
de l'Information. Et la visite dans le
parc dudit Ministère.
Visite du Bureau des études géographiques.

Après-midi

- Visite du studio pour voir cette exploitation.

Le Mercredi 1er Novembre

Matinée

- Visite du station terrienne de N'Sélé.
Visite du Bureau central de M.P.R.

Après-midi

- Visite des installations du Cinéma et de
photographie. Et entretien avec les person-
nels de l'Ambassade du Japon.

Le Jeudi 2 Novembre

Matinée

- Le 2^{ème} entretien avec le Ministère de
l'Information.

Après-midi

- Visite de Télé-Star.

Le Vendredi 3 Novembre

Matinée

- Entrevue avec Monsieur BISENGIMANA,
Directeur du Bureau du Président.

Et entretien avec Monsieur DONGO,
Directeur Général du Ministère de
l'Information.

Après-midi

- Le 3ème entretien avec le Ministère de
l'Information.

Le Samedi 4 Novembre

Matinée

- Visite de O.N.C.P.Z.

Après-midi

- Etablissement du rapport intermédiaire.

Le Lundi 6 Novembre

Matinée

- Entrevue avec Son Excellence
Monsieur SAKOMBI, Commissaire d'Etat
à l'Information. Et le 4ème entretien
avec le Ministère de l'Information.

Le Mardi 7 Novembre

Après-midi

- Entretien avec les personnels de
l'Ambassade du Japon.

3.2 Détail des études

La mission, qui a touché l'aéroport de N'Djili de la Ville de Kinshasa le 27 Octobre vers 5 heures, a été accueillie par Monsieur KIBUNGA KIDIA, Directeur au Cabinet du Ministre de l'Information, ainsi que par les personnels de l'Ambassade du Japon au Zaïre.

Le même jour à 10 heures du matin, la mission a rendu visite à Monsieur DONGO BADJANGA, Directeur Général au Ministère de l'Information, et le Chef de la mission lui a précisé l'objectif de la mission qui était de recueillir des documents et des informations techniques nécessaires pour compléter les études préliminaires du projet de construction de la Cité de l'Information. Puis, la mission, accompagnée de Monsieur YAMAKAWA, Ambassadeur du Japon par intérim, a rendu visite de courtoisie vers 11 heures à Son Excellence Monsieur SAKOMBI, Commissaire d'Etat à l'Information. A l'occasion de cette entrevue, le Chef de la mission, en lui expliquant également l'objectif de la mission, lui a sollicité

d'accorder ses assistances à la mission pour permettre d'atteindre cet objectif.

En réponse de cette demande, Son Excellence Monsieur SAKOMBI a exposé ce qui suit :

" En tant que porte-parole du Gouvernement du Zaïre, je tiens à remercier vivement à la mission qui est venue de très loin pour effectuer les études du projet de la construction de la Cité de l'Information au Zaïre, et je suis également reconnaissant au Japon, de ses accueils ardents manifestés à l'occasion de la visite au Japon de Son Excellence Monsieur MOBUTU, Président de la République de Zaïre. Durant son séjour au Japon, Son Excellence le Président de la République a été bien accueilli soit dans l'entrevue avec Sa Majesté l'Empereur soit dans les entretiens avec Son Excellence Monsieur SATO, Premier Ministre du Gouvernement Japonais et avec d'autres personnalités intéressées."

" Son Excellence le Président de la République a été très touché du développement magnifique du Japon dans les domaines de l'industrie, de l'économie et de la technologie ainsi que de la volonté de travailler du peuple Japonais. En conséquence, en vue de fortifier davantage la relation d'amitié entre deux pays, Son Excellence le Président de la République s'est intéressé à choisir le Japon comme partenaire pour réaliser le projet de construction de la Cité de l'Information à l'aide de la coopération économique et de la technologie bien avancée de la part du Japon."

" Sous l'ordre de Son Excellence le Président de la République je m'occupe actuellement de réaliser le projet de construction de la Cité de l'Information. Et je voudrais, sous collaboration avec le Japon, construire dans le plus bref délai cette Cité consistant des équipements et des bâtiments ultra-modernes susceptibles de remplir les fonctions actuelles du Ministère de l'Information dans les domaines de radiodiffusion, de télévision, de cinéma, de photographie et d'impression. En ce qui concerne l'emplacement de cette Cité, je voudrais la construire dans le parc actuel du Ministère de l'Information. Et la Cité doit être digne du centre de l'information de la République du Zaïre qui, située dans l'Afrique centrale, occupe très vaste territoire."

A l'égard de ce vœu de Son Excellence le Commissaire d'Etat de réaliser dans l'immédiat de ce projet, la mission a signalé qu'il faudrait un temps assez long pour les études de base et le dessin, étant donné très grande envergure du projet.

Par ailleurs, Son Excellence a suggéré la chance possible des entrevues de la mission avec Son Excellence le Ministre des Finances et Son Excellence le

être en mesure de prendre part à. ~ 1969

Directeur du Bureau du Président qui se sont également intéressés à la réalisation de ce projet. Mais le Chef de la mission a signalé que l'objectif de la mission étant limité aux études techniques préliminaires il n'était pas en mesure de prendre part aux problèmes financiers.

Sur le bureau de Son Excellence était étendu un dessin en perspective de la Cité de l'Information tracé par une société commerciale japonaise, et sur l'autre étaient posées les maquettes de la Cité fabriquées en France ou en Allemagne.

Le 28 Octobre, la mission a entretenu avec Monsieur DONGO, Directeur Général au Ministère de l'Information, et décidé le programme d'action pour les études. L'itinéraire des études préparé par le Ministère de l'Information a été bien approprié. La mission a demandé d'ajouter les visites à la société Télé-Star, firme de la production des programmes, et à O.N.C.P.Z. La mission a eu l'impression que la modalité de coopération de la part du Gouvernement du Zaïre était très active et adéquate.

Le 1^{er} entretien a eu lieu le 31 Octobre. Au cours de cet entretien un plan du présent parc du Ministère de l'Information a été montré avec explication des relations entre l'état actuel des bâtiments et le projet de construction future. Faisant suite à cet entretien, la mission a fait la visite dans l'enceinte du parc du Ministère de l'Information.

Le 2^{ème} entretien a eu lieu le 2 Novembre. Sur la demande préalable de la mission, le Ministère de l'Information lui a délivré un plan de son organogramme et des tableaux des programmes. Puis, suivant la lettre des questions soumise par la mission, les deux parties ont échangé les opinions sur les plans suivants : (1) plan de construction de la Cité de l'Information, (2) plan de construction des centres d'émetteur, (3) plan d'amélioration des équipements du studio, (4) plan d'expansion des programmes, (5) Plan de stage du personnel.

Au cours de cet entretien, le Ministère de l'Information a délivré à la mission une copie du plan en projet formulé par le Ministère de l'Information (arrêté le 31 mars 1969), en lui demandant de compléter ses études en conformité avec ce plan en projet. En ce concernant, le Ministère de l'Information a montré une maquette de bâtiment à 24 étages au centre, proposée par la société Thomson-CSF de la France. C'est un plan d'essai bien réalistique.

Le 3^{ème} entretien a eu lieu le 3 Novembre au cours duquel les membres de la mission ont discuté avec les cadres techniques du Ministère de l'Information sur les problèmes techniques, en particulier sur le problème de la réalisation dans l'im-médiat de la colorisation de la télévision.

Le 4ème entretien a eu lieu le 6 Novembre au cours duquel la mission a reçu les demandes de la part du Ministère de l'Information en ce qui concerne l'accélération de la réalisation du projet de la Cité de l'Information, y compris la réception des stagiaires au Japon et la fourniture des équipements mobiles pour le relais des nouvelles recueillies sur place.

En sus de ces entretiens, la mission a visité, les centres de N'Djili, de Mutendi, de Binza et de Kabinda, la station terrienne de N'Sélé et la société Télé-Star qui se trouvent dans les zones périphériques de la ville de Kinshasa, sans oublier les études assez détaillées des installations dans l'enceinte du Ministère de l'Information.

Le 3 Novembre à 11 heures du matin, la mission, accompagnée de Monsieur DONGO, Directeur Général au Ministère de l'Information, et de Monsieur YAMAKAWA, Ambassadeur du Japon par intérim, a rendu visite à Son Excellence Monsieur BISENGIMANA, Directeur du Bureau du Président. Le Chef pratiques de la mission lui a expliqué l'objectif de sa visite au Zaire, en remerciant en même temps que, grâce aux coopérations pratiques du Ministère de l'Information, les entretiens nécessaires et les études sur place des installations existantes de radio-diffusion et de télévision pouvaient être déroulés d'une manière très efficace.

En réponse de ces paroles, Son Excellence Monsieur BISENGIMANA a exposé, d'un ton solennel, ce qui suit :

" Son Excellence Monsieur MOBUTU, Président de la République, qui a été touché du niveau technique bien élevé du Japon et de la volonté de travailler de la nation à l'occasion de sa visite au Japon, a décidé de construire, sous collaboration avec le Japon, la Cité de l'Information qui comprendrait dans un parc toutes les fonctions du Ministère de l'Information."

" Comme on le voit, les bâtiments et les équipements d'émission actuels étant vermoulus par le temps, le Gouvernement du Zaire est obligé de dépenser chaque année pour leur réparation et renouvellement, ce qui ne permet pas le Gouvernement d'attendre longtemps la construction de la Cité de l'Information. Par conséquent, nous vous demandons de procéder le plus tôt possible sa construction. Et je voudrais savoir quand les études techniques de ce projet seront complétées par la mission japonaise."

En réponse de cette question, le Chef de la mission lui a précisé que les résultats des études préliminaires courantes seraient arrangés et complétés au plus

tard la fin février 1973, mais qu'il faudrait effectuer en plus les études de praticabilité du projet. Par ailleurs, en réponse de la question posée par Son Excellence concernant la date approximative de la visite au Zaïre de la mission des études de praticabilité, le Chef de la mission lui a répondu que d'après son opinion personnelle ce serait, dans tous les cas, après le mois d'avril 1973, quoi qu'il n'était pas dans la position de préciser une telle affaire.

Faisant suite aux paroles du Chef de la mission, Son Excellence a continué comme ci-après :

" En ce qui concerne la construction de la Cité de l'Information, il a été décidé de la confier complètement au Japon. Le Gouvernement du Zaïre espère bien que ses travaux de construction soient exécutés par un entrepreneur japonais choisi par le Gouvernement du Japon en conformité avec les prescriptions techniques formulées par le Japon. D'ailleurs, à propos du problème financiers de ce projet, nous désirons qu'il soit bien réglé par le Gouvernement du Japon dans le plus bref délai, compte tenu de la situation du Gouvernement du Zaïre qui ne peut attendre longtemps. Et je voudrais, si c'est possible, obtenir la réponse par l'intermédiaire de l'Ambassade du Japon au Zaïre sur la date approximative du démarrage des travaux et le délai d'exécution de ce projet de construction."

Pour finir, le Chef de la mission a souligné son intention de transmettre au Gouvernement du Japon les vœux exposés de la part du Gouvernement du Zaïre.

Après l'entrevue avec Son Excellence le Directeur du Bureau du Président, les membres de la mission ont entretenu avec Monsieur DONGO dans son bureau au Ministère de l'Information. Là, Monsieur DONGO, Directeur Général, a précisé de nouveau les questions posées par Son Excellence le Directeur du Bureau du Président auxquelles la mission doit répondre. Ces questions sont les suivantes :

- 1) Date de l'achèvement des études techniques.
- 2) Date approximative de l'exécution des études de praticabilité du projet.
- 3) Date approximative de l'achèvement de formulation des prescriptions techniques du projet.
- 4) Date approximative de l'appel d'offre.
- 5) Date approximative du démarrage des travaux.
- 6) Dessin de la construction et le terme de construction.
- 7) Frais de construction.
- 8) Taux d'intérêt et le terme d'amortissement des prêts.

Par ailleurs, Monsieur DONGO a demandé à la mission de formuler le projet en forme de la "Cité", non pas en forme de la "Maison" proprement dit, (Le Centre du TOKIO, NHK, est à dire "Cité"), ayant une structure susceptible de symboliser la gloire de la République du Zaïre. Et il a également demandé à la mission de soumettre 4 sortes de maquettes de la Cité pour la sélection du Gouvernement du Zaïre.

De tout ce qui précède, il s'est avéré que le Gouvernement du Zaïre a confié totalement cette construction au Japon malgré les propositions de la part des autres pays, et que dans cet état de chose le Gouvernement du Zaïre avait été obligé d'attendre plus d'un an.

Le 6 Novembre à 11 heures du matin, la mission a rendu la visite finale à Son Excellence Monsieur SAKOMBI, Commissaire d'Etat à l'Information, en vue de lui informer avec remerciements que les études pouvaient être bien effectuées suivant le programme initial grâce aux coopérations du Ministère de l'Information. A cette occasion, le Chef de la mission lui a souligné son intention de faire ses efforts au Japon pour accélérer la réalisation de ce projet.

En réponse des salutations de la mission, Son Excellence a expliqué le problème fondamental afférent à ce projet comme un commandement suprême du Gouvernement du Zaïre (dont l'essentiel est même que les explications données par Son Excellence le Directeur du Bureau du Président).

La mission a été fait savoir plus tard que le déroulement de ses études avait été informé à Son Excellence le Président de la République.

4. PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CITE DE L'INFORMATION

Comme résultat des entretiens tenus les 2, 3 et 6 Novembre avec le Gouvernement du Zaire, la mission a saisi les grandes lignes du projet de construction de la Cité de l'Information. D'après la conception du Gouvernement du Zaire, c'est plutôt un centre d'information qu'un centre d'émission. Et les conditions en sont les suivantes :

- 1) La Cité doit être conforme au nouveau organisme du Ministère de l'Information qui sera en vigueur à partir du janvier 1973.
- 2) Elle doit comprendre tous les organisme administratifs, y compris le bureau de Son Excellence le Commissaire d'Etat à l'Information et celui du Directeur au Cabinet auprès du Ministre.
- 3) Elle doit également comprendre le studio, l'auditorium, le cinéma, le centre de photographie, le centre du stage du personnel, le centre médical et le garage, non compris les installations d'émetteurs. Celles-ci seront établies par un autre plan.
- 4) Les fondamentales du projet doivent se conformer au Plan d'essai "Cité de l'Information de Kinshasa, Programme Provisoire" établi par la France en mars 1969. Cependant, le nombre du studio de télévision sera modifié comme montré sur le Tableau 1.
- 5) En ce qui concerne la distribution du terrain pour les bâtiments, il faut adopter une forme de "Cité", à savoir : les bâtiments indépendants doivent se trouver çà et là dans le parc déterminé. De toute manière, une forme de la "Maison" ne peut être adoptée.
- 6) Suivant la nécessité, le délai de construction peut être divisé en quelques phases. Dans le cas de la nécessité d'augmenter des bâtiments, ceux-ci ne doivent pas être ajoutés aux bâtiments existants, mais être construits à part dans le parc.
- 7) Comme montré dans l'Appendice (1), la Cité sera construit sur le terrain actuel du Ministère de l'Information qui a une superficie d'environ 40,000 m². Et le Centre du Stage du Personnel sera implanté sur le terrain d'une superficie d'environ 2,300 m² qui se trouve en face de l'Avenue du Col. Van Gel.

- 8) Durant la période de la construction de la Cité, les programmes seront fabriqués par Télé-Star. La démolition des vieux bâtiments dans le terrain actuel sera commencée par les bureaux de services généraux.
- 9) En ce qui concerne les équipements de studio, on envisagera, dès le début, la télévision en couleur du système PAL, équipée des caméras plumbicon. L'émission télévisée en couleur est à commencer dans le courant de l'année 1973.
- 10) Parmi les installations actuellement en usage, l'équipement convertisseur de la télévision système sera encore utilisé dans les nouvelles installations de la Cité de l'Information. Mais, l'utilisation des autres équipements sera étudiée à part.
- 11) Les bâtiments de la Cité comprendront non seulement des installations de studio, mais aussi toutes les autres installations nécessaires.
- 12) En vue de faire le complément du projet de construction de cette Cité, 2 voitures de reportage-télévision, 4 voitures de reportage-radio (VHF) et 6 voitures-communications chargées des films et des appareils de projection seront également équipées.

Tableau 1 Projet de modification du "Programme Provisoire -
Cité de l'Information de Kinshasa"

Désignation	Projet arrêté en 1969	Projet de modification
- Studio théâtre (1,000 m ²)	1	1
- Studio moyen (200 m ²)	1	2 (désirable)
- Grand studio avec fosse (400 m ²)	1	1
- Petit studio (50 m ²)	1	2
- Régie technique	3	5

L'importance des activités de l'information, qui est une politique nationale du Gouvernement du Zaïre, constitue l'objectif fondamental de ce projet. Et en conformité avec cette politique, il a été envisagé d'augmenter les studios pour faire face à l'expansion des réseaux d'émission par tout le pays, avec l'élargissement des programmes de radiodiffusion et de télévision. Mais, d'autre part, le renouvellement lui-même des bâtiments du Ministère de l'Information constitue un autre objectif, étant donné qu'ils sont très vieux, au point de vue de l'aspect et de la fonction, en comparaison avec ceux des autres ministères.

En ce qui concerne l'élargissement des programmes de télévision, le Gouvernement du Zaïre, à l'occasion de l'entretien tenu le 2 novembre, a montré son idée à la mission de commencer plus tôt les émissions, y compris les informations des nouvelles au midi.

Actuellement, les heures totales d'émission par semaine est de 53 heures et demie (émission régulière). Alors, si l'on augmente les heures d'émission actuelles par jour du lundi au vendredi à 11 heures, soit de 12 heures 30 à 23 heures 30, comme les heures des émissions au samedi, les heures d'émission totales seront de 82 heures par semaine.

Comme jusqu'à présent, si l'on maintient à 65 % le coefficient des heures d'émission des programmes formulés dans les studios à la totalité des heures d'émission, les heures d'émission des programmes formulés dans les studios deviennent à peu près 53 heures par semaine ($82 \times 0.65 \approx 53$).

D'autre part, les heures moyennes d'émission des 3 studios de télévision (un au bureau central du Ministère de l'Information et les deux autres à Télé-Star.) sont actuellement de 11.6 heures environ par semaine ($53.5 \times 0.65 \times 1/3 \approx 11.6$), ou de 1.65 heures par jour. Ce qui représente une limite de la capacité de production des programmes de Télé-Zaïre.

Si l'on fixe les heures d'utilisation d'un studio à de 10 à 15 heures par jour, compte tenu des heures de travail du personnel qui s'occupe de la production des programmes, la proportion des heures d'utilisation du studio à la totalité des heures d'émission sera de $10/1.65$ à $15/1.65$, soit de 6 à 9 environ.

Alors, si la production des programmes de la télévision est continuée à la même cadence que jamais, le nombre des studios de télévision sera ^{augmenté} à 4.6 environ (heures d'émission par semaine des programmes formulés dans les studios / capacité productrice des programmes par studio : $53/11.6 \approx 4.6$).

Alors, si l'on assigne un studio à l'usage exclusif des informations des actualité sous condition des émissions d'une heure et demie en 3 fois par jour, soit 10 heures 30 par semaine, et les autres studios aux émissions des 42 heures et demie restantes ($53 - 10.5 = 42.5$), le nombre nécessaire de ces derniers sera de 3.7 ($42.5/11.6 \approx 3.7$). Par conséquent, le nombre total des studios de télévision sera de 4.7 ($1 + 3.7 = 4.7$).

En tout cas, le nombre des studios de télévision sera de 5.

Mais, ce n'est qu'un résultat de l'analyse macro. Et pour cela, dans les prochaines études de praticabilité il est à étudier encore une fois le nombre approprié des studios, compte tenu des incertitudes afférentes à la diversité des facteurs, à savoir : *catégorie des programmes, dimension et qualité des programmes, capacité du personnel qui s'occupe de produire des programmes, heures de travail du personnel, dimension et capacité des installations de studio, etc.* et en considérant l'élargissement possible dans l'avenir tel que l'augmentation du nombre des programmes et la production spéciale des drames à grande échelle, etc.

Mais si l'on ose le dire dans la phase actuelle, mettant une marge d'environ 20 % à la proportion des heures d'utilisation du studio de 6 à 9 environ et sous l'hypothèse de l'étendue susmentionnée de l'élargissement des programmes, on peut prévoir qu'il faudrait installer 6 studios de télévision. Ce nombre est calculé, compte tenu des progrès possible de la production des programmes dans le montage magnéscope et dans le montage kinescope, ainsi que du fait que le présent projet du Ministère de l'Information ne comprend pas la construction des bureaux pour la répétition et pour la lecture. C'est ainsi que le nombre des studios proposé par le Plan rectificatif d'essai établi par la France en mars 1969 sera porté à 6 dont un studio théâtre, 2 studios moyens, un grand studio avec fosse et 2 petits studios comme montré sur le Tableau 1.

L'élargissement des programmes de radiodiffusion n'est pas envisagé actuellement. Parmi les émissions de radiodiffusion, l'émission domestique est de 24 heures par jour, et l'émission internationale est de 6 heures par jour. Le nombre des studios de radiodiffusion proposé par le Plan d'essai ci-avant est de 17. Le Ministère de l'Information n'a pas l'intention de le modifier.

Comme les heures totales des émissions actuelles sont de 30 heures par jour ($24 + 6 = 30$) et que le nombre total des studios est de 8 dont 6 au bureau central (en marche) et 2 à Télé-Star (exception faite du studio tout-usage), les heures d'émission par studio sont actuellement de 3.75 heures par jour ($30/8 = 3.75$), sous condition de 100 % du coefficient des heures d'émissions des programmes formulés dans les studios à la totalité des heures d'émission.

Et, si l'on fixe les heures d'utilisation des studios à 12 heures en moyenne, la proportion des heures d'utilisation des studios à la totalité des heures d'émission sera de 3.2 ($12/3.75 = 3.2$). Alors, si l'on suppose une marge de 20 % comme dans le cas des studios de télévision, le nombre nécessaire des studios de radiodiffusion sera de 10 ($30/3.1 \approx 9.7$), étant donné que les heures d'émission journalières des programmes sont de 3.1 heures par studio ($12/3.2 \times 1.2 \approx 3.1$). C'est le résultat de notre analyse macro.

Cependant, comme dans le cas des studios de télévision, si l'on envisage dans l'avenir l'élargissement des programmes de radiodiffusion, en particulier, l'augmentation des heures d'émission internationale et les émissions en chaque langue domestique, les heures totales des émissions seront beaucoup augmentées, ce qui conduira inévitablement l'augmentation des studios en question.

Mais, de toute façon, à l'occasion des prochaines études de praticabilité de ce projet, il faudrait examiner minutieusement des raisons de cette différence de 7 studios entre le nombre proposé par le Plan d'essai ci-avant (17 studios) et le nombre calculé par l'analyse macro (10 studios), en tenant compte des modalités de production des programmes de radiodiffusion susceptibles d'être diffusés sur l'ensemble des réseaux nationaux, ainsi que des catégories, des dimensions, des qualités et des moyens de production des programmes, tout comme dans le cas des studios de télévision.

Il est prévu que, durant la période de construction de la Cité de l'Information, la société Télé-Star sera gérée comme studios centraux en vue de continuer les émissions, et après l'achèvement de la Cité, comme entreprise pour la production des programmes éducatifs. Par conséquent, si la Cité doit être mise au point par étape, la société Télé-Star contribuera à diminuer le nombre des studios à construire dans le 1er phase de la construction, c'est-à-dire, à 4 pour télévision ($6 - 2 = 4$) et à 8 pour radiodiffusion ($10 - 2 = 8$).

En ce qui concerne la colorisation de la télévision, le Ministère de l'Information a confirmé son intention à la mission d'adopter la colorisation dès le début, indépendamment de la propagation actuelle des téléviseurs (environ 12,000 récepteurs en 1971). Le système adopté sera de PAL, ce qui peut appliquer aux convertisseurs de système existants que l'on envisage d'utiliser dans les équipements de la Cité en projet.

Au point de vue technique, l'adoption de la télévision en couleur du système PAL dès le 1er phase de la construction ne comprend pas de problèmes difficiles, ni dans la fabrication des équipements, ni dans l'exécution des travaux. Cependant, il y a lieu de considérer le problème des coûts de construction.

Toutefois, compte tenu du fait que les travaux ne seront démarrés que quelque'ans plus tard, que la transition du système monochrome au système couleur entraîne des problèmes compliqués tels que les renouvellements, les réparations et les arrêts des installations, et que le système de fabrication dans les manufacteurs (surtout les manufacteurs au Japon) est passé maintenant en système de télévision en couleur, on pourra juger économique, au point de vue de l'ensemble, l'adoption dès le début des équipements de télévision en couleur.

Finallement, le plan de distribution des voitures-liaisons, voitures-radios VHF et voitures-communications contribuera à la plénitude des émissions pour remplir un intervalle jusqu'à l'achèvement de la Cité de l'Information.

5. NECESSITE DE L'EXECUTION DES ETUDES DE PRATICABILITE ET LES MATIERES A ETUDIER

Dans les présentes études préliminaires, la mission a commencé par mettre à l'examen les fonctions des centres de télévision et de radiodiffusion actuels, en particulier les techniques sur l'onde électrique et sur l'électronique. Et ces études ont été presque terminées.

Mais, de toute façon, c'est la construction elle-même de la Cité de l'Information que l'on occupe aujourd'hui, étant donné que le plan de l'expansion des réseaux d'émission est déjà partiellement entré dans l'exécution.

Ce que le Gouvernement du Zaïre a particulièrement souligné est que premièrement le type des bâtiments doit être ce qu'on appelle la "Cité" et que deuxièmement ces bâtiments doivent être ultra-modernes susceptibles de symboliser la gloire de la République du Zaïre. Compte tenu de ces deux points, il semble que le Gouvernement du Zaïre s'intéresse surtout à ce qu'on appelle le dessin.

D'ailleurs, en ce qui concerne les équipements des studios, le Gouvernement du Zaïre suppose à adopter les équipements tout modernes et, en plus, il a décidé de coloriser de la télévision plus promptement que l'on a prévu. Et pour cela, on fait face à beaucoup de problèmes à résoudre dans le bref délai dans le domaine de la technique de l'électronique.

Egalement, il est nécessaire d'étudier la combinaison fonctionnelle entre la Cité de l'Information et les réseaux d'émission étendus dans tout le pays ainsi que les mesures à prendre en vue de continuer les fonctions émettrices durant la période de construction, sans oublier d'éclaircir les rapports entre la Cité de l'Information et la société Télé-Star qui sera exploitée comme une entreprise pour la production des programmes.

De tout ce qui précède, les matières à étudier dans les prochaines études de praticabilité de ce projet de construction sont les suivantes :

- 1) Recueil des documents et des informations nécessaires aux dessins de base des bâtiments
- (1) Etudes sur la structure fondamentale et sur la disposition des bâtiments.

- (2) Levé topographique du terrain et les études du sol de fondation.
 - (3) Documents des observations météorologiques et des observations sismiques.
 - (4) Conditions des utilités (fourniture et évacuation d'eau, fourniture en énergie électrique, etc.).
 - (5) Conception sur l'élargissement de la Cité de l'Information à long terme.
- 2) Recueil des documents et informations nécessaires à l'établissement du plan concret
- (1) Les lois et règlements relatifs à l'architecture.
 - (2) Etudes sur place des conditions de la construction des bâtiments.
 - (3) Etudes des conditions du transport.
- 3) Etudes sur les studios et les équipements
- (1) Equipements des studios.
 - (2) Equipements du conditionnement de l'air.
 - (3) Equipements de l'électricité.
 - (4) Installations hygiéniques.
- 4) Etudes sur les installations pour l'exécution musicale (équipements électroniques), y compris les mesures à prendre pour la colorisation de la télévision
- 5) Etudes sur les fonctions administratives de la Cité de l'Information
- (1) Combinaison fonctionnelle avec les réseaux d'émission étendus par tout le pays.
 - (2) Mesures à prendre pour continuer les fonctions émettrices durant la période de la construction.

(3) Répartition des tâches entre la Cité de l'Information et la société Télé-Star, entreprise pour la production des programmes.

6) Etablissement du plan du stage personnel et le dessin du centre du stage

Pour réaliser ce projet de construction, il est jugé nécessaire de détacher une mission des études de praticabilité composée de 5 à 6 membres pour une durée d'environ 40 jours afin d'effectuer les études énumérées au-dessus.

6. CONCLUSIONS

La République du Zaïre est un grand pays doté d'abondantes ressources qui se situe sur la partie centrale de l'Afrique. Mais, maintenant il semble qu'elle se trouve sur les tournants importants, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique.

En vue d'établir un Etat unifié puissant et de réaliser le développement économique, Son Excellence Monsieur MOBUTU SESE-SEKO, Président de la République, fait actuellement appel au peuple de s'efforcer pour construire la "République du Zaïre tout indépendante", en déroulant le mouvement populaire de la révolution (MPR). Et le Président de la République a promis en public, comme la politique la plus importante du Gouvernement, la propagation des émissions sur le tout le pays. En conséquence, l'importance de ce projet de construction de la Cité de l'Information n'est pas du tout inférieure à celle des projets de construction des voies-ferrées, des ports et des ponts, etc.

Ce projet, que l'on peut regarder comme un moyen très efficace pour développer ledit mouvement populaire, pourra contribuer beaucoup à l'encouragement du moral du peuple, au développement de l'éducation sociale et à l'exercice d'adultes. De toute manière, pour fonder la "République du Zaïre tout indépendante" qui ne marche pas sur les traces des pays de l'Europe Occidentale, il n'est pas suffisant de compter uniquement sur l'exploitation des ressources abondantes. Ce qui est absolument nécessaire est que d'exploiter les talents et la volonté de travailler du peuple.

Durant son séjour au Zaïre, la mission a trouvé tous les jours sur les journaux des articles qui ont fait appel aux lecteurs de s'efforcer pour la prospérité du pays à l'instar du Japon et de suivre l'exemple des diligences des Japonais. Compte tenu de ces situations, c'est une affaire tout à fait souhaitable, au point de vue de la fortification de la relation d'amitié entre deux pays, de construire avec collaboration du Gouvernement du Japon les édifices qui peuvent symboliser la République du Zaïre sur la rue principale de la Capitale.

D'autre part, si l'on lance un coup d'oeil sur les situations actuelles de la radiodiffusion et de la télévision au Zaïre, le projet d'expansion et d'amélioration des centres émetteurs est en cours d'exécution sur tout le pays, quoi que les zones desservies des émissions ne soient pas encore étendues par tout le pays, et que les équipements des centres soient démodés. C'est-à-dire, le renouvellement et la construction des centres émetteurs à onde moyenne sont en cours dans tout le pays. Et en ce qui concerne de la télévision, la construction des centres émetteurs sont actuellement envisagée par les coopérations de la France et du

Canada, en accord avec l'installation des liaisons des faisceaux hertziens.

Mais, à l'encontre des efforts déployés dans les régions, le centre de l'information actuel à Kinshasa ne possède que des fonctions très limitées et ses équipements sont déjà démodés. D'ailleurs, dans l'état actuel, les émissions dudit centre dépendent beaucoup des programmes d'émission importés et ceux formulés par les autres sociétés dans le pays. De ce fait, le centre de l'information à Kinshasa non seulement ne peut correspondre au plan d'expansion des réseaux d'émission actuel, mais aussi il porte préjudice à la gestion normale de l'entreprise.

On dit qu'en ce qui concerne le projet de construction de la Cité de l'Information, Son Excellence le Président de la République du Zaïre, avec confiance en technologie japonaise, a décidé le principe de confier entièrement au Japon la réalisation dudit projet, malgré les propositions des assistances des autres pays. Et le Gouvernement du Zaïre a été également très actif tant dans les entretiens avec la mission que dans les coopérations pour les études sur place.

De ce qui précède, compte tenu de la nécessité et du caractère d'urgence de ce projet, la mission a senti vivement la nécessité des coopérations futures du Gouvernement du Japon pour la réalisation dudit projet.

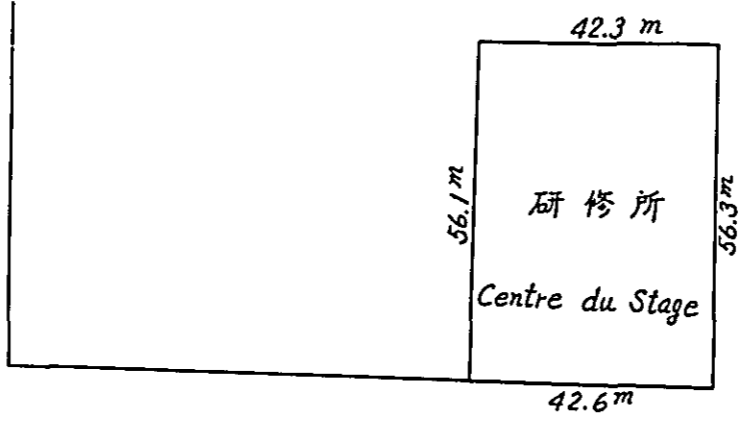
Cependant, comme ce projet est d'une envergure très grande et que le Gouvernement du Zaïre désire le réaliser rapidement, on ne peut nier qu'il comprend des problèmes techniques assez difficiles. En conséquence, il faudrait tenir des négociations bien concrètes entre les deux Gouvernements.

A ce propos, comme une proposition d'essai, il conviendrait de mettre à l'examen les moyens suivants, à savoir : achever l'ensemble de la Cité de l'Information en 3 ou 4 étapes, en proportion avec le progrès de l'expansion des réseaux d'émission et la mise en plénitude des programmes de la radiodiffusion et de la télévision, sans entreprendre de l'achever d'un seul coup suivant l'indication du Gouvernement du Zaïre.

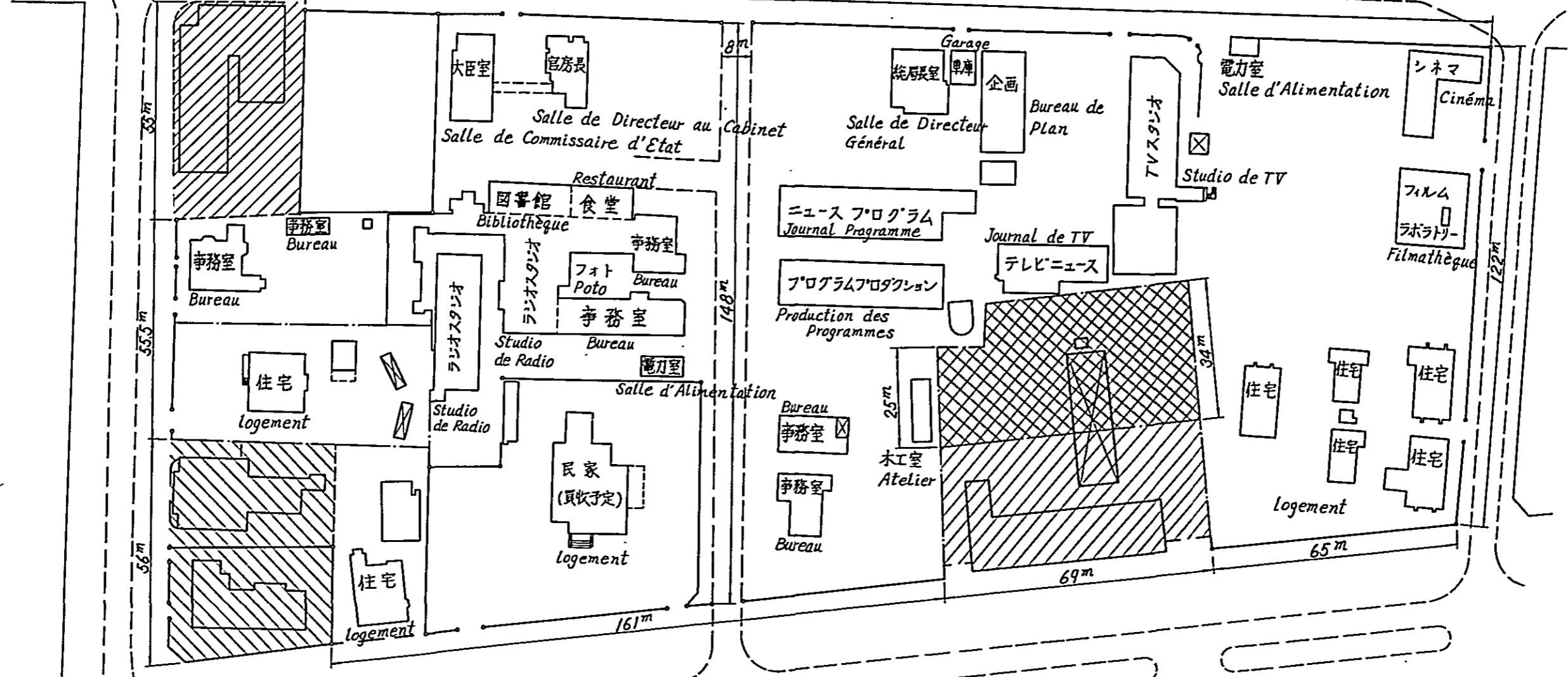
De tout ce qui précède, compte tenu des intentions ardentes du Gouvernement du Zaïre, la mission suppose qu'il est souhaitable de détacher le plus tôt possible une mission des études de praticabilité du projet, en vue d'étudier toutes les conditions nécessaires pour tracer les dessins des bâtiments et pour rechercher les dispositions à prendre pour la réalisation de ce projet.

APPENDICE

付録(1) 情報省敷地平面図
APPENDICE (1) Plan du Terrain du Ministère de l'Information



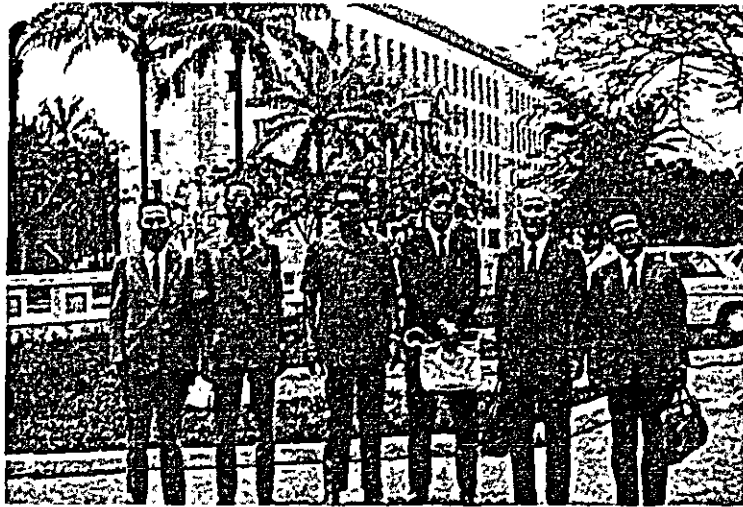
バンゲル將軍通り Av. Col. VAN GEL
313m



Boulevard du 30-Juin

6月30日通

2. Photographies



Monsieur Dongo et Monsieur Kandolo
avec les membres de la mission



Conférence au Cité de L'Information

